

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES - GROUPE de TRAVAIL
« INSERTION PROFESSIONNELLE - FORMATION »
Le 9 avril 2015 de 17h30 à 19h45 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

M. Canavaggio présente l'association, ses valeurs et les orientations associatives de l'APA JH04 à travers le document, ci-joint.

La réunion de ce soir porte sur l'avenir des adolescents en situation de handicap au moment de leur passage à la vie active. Quelles sont les solutions ?

M. Pons (Cap Emploi), intervient pour parler du projet expérimental mis en place avec CAP Emploi, la Direccte, l'EN avec M. Nimsgern et la MDPH. L'objectif de ce projet est d'anticiper la sortie des jeunes en partance de l'IME La Durance. Il s'agit de réaliser des prestations de Bilan d'Employabilité en Milieu Ordinaire. Une convention est en cours de signature.

Un outil d'évaluation est en cours de construction afin de permettre de réaliser un bilan de compétence, avec des professionnels du handicap, en tenant compte des besoins des jeunes. Le but est de le mettre à disposition des professionnels en milieu ordinaire et de les accompagner dans cette démarche en adaptant les postes de travail. Cette réflexion est menée avec la MDPH et la Direccte.

Plusieurs phases sont nécessaires : entretien / recherche / évaluation des capacités, des compétences professionnelles / avis médical d'employabilité si besoin / mise en immersion en atelier de production ordinaire

7 places sont disponibles sur le 1^{er} semestre 2015, dont 5 places pour les jeunes de l'IME.

Le principe est de partir de l'évaluation des professionnels de l'APA JH04 avec un plan d'action pour un parcours d'insertion, prioritairement sur l'axe de l'alternance. Il faut anticiper le travail de diagnostic. Toutes ces indications sont à fournir lors de la recherche d'emploi auprès de Pôle Emploi.

Actuellement, 1500 personnes en situation de handicap sont demandeurs d'emploi et il est impossible de faire un bilan pour tout le monde. Mais la démarche est lancée.

Les employeurs sont motivés pour accueillir ces jeunes mais les difficultés économiques actuelles n'arrangent pas la situation.

Le 27 mai prochain, la région organise une journée de travail entre les CFA (référénts handicap), l'EN (ULIS) et Cap Emploi (cf. accord cadre Région / Cap Emploi)

Il y a une « enveloppe » d'emplois d'avenir dans l'enveloppe Cap Emploi avec une typologie particulière réservée aux personnes en situation de handicap (Cf. fort engagement de l'Etat dans les emplois d'avenir).

Le SAIP et CAP Emploi accompagnent les jeunes vers des contrats d'apprentissage, mais il y a nécessité d'accompagner les jeunes sur un plus long terme, notamment du point de vue psychosocial.

M. Masson (Lycée Beau de Rochas) fait part de son inquiétude quant au devenir des enfants qui quittent l'école. Le lycée professionnel est un nouveau départ pour eux (actuellement 7 places) et le nombre d'enfants se dirigeant vers cette option augmente.

Il y a une rupture au moment de leur arrivée car il n'y a aucune préparation en amont. Le lycée Beau de Rochas n'a connaissance que tardivement après leur arrivée de la situation des ces jeunes. Les difficultés d'apprentissage sont énormes et bien souvent ils n'arrivent pas à obtenir de diplôme. Néanmoins avec une année supplémentaire, certains ont pu aller jusqu'au CAP.

Il y a souvent une déception et de la souffrance pour les familles, les jeunes et de fait les enseignants.

Il faut admettre le handicap, certes, mais après la sortie que ce passe-t-il ?

Mme Brovelli demande si quelques exemples peuvent être donnés sur la vie des jeunes lorsqu'ils quittent l'IME ?

Mme Grenier lui répond qu'actuellement l'un est à la maison et ne fait rien, une autre est en grande difficulté, seule.

M. Quénéhen rappelle que la « sortie » appartient au jeune en situation de handicap, même si effectivement on se doit de l'accompagner. Le médico-social le peut mais il ne peut pas remplir toutes les missions à lui seul, il faut que l'établissement passe le relai aux partenaires.

M. Canavaggio rappelle le droit de chacun au «droit commun», mais, ces jeunes nécessitent un accompagnement. Il faut éviter ou amortir les ruptures. Le service de suite de l'IME assure cette aide mais il arrive qu'ils reviennent quelques années plus tard « perdus ».

Mme Capecchi rappelle l'importance de l'accompagnement à la vie sociale pour ces jeunes. Ils subissent le chômage et manquent de vie sociale du fait, pour partie, de l'institutionnalisation. Le schéma départemental prévoit, en ce sens, la création de 35 places en SAVS. Il y a un groupe de travail qui se réunit en mai et elles devraient être effectives en 2016.

En établissement médico-social, les jeunes sont très accompagnés. La question de la majorité n'est pas évidente, ni pour le jeune, ni pour sa famille. Les choix de vie, les choix professionnels doivent alors être posés. Il faut alors travailler sur sa situation, mieux identifier ses besoins...

Mme Gillier est d'accord sur l'importance de l'accompagnement social. C'est un travail de tous les jours à faire avec les jeunes en amont. Toutes les sorties péri scolaires y contribuent et sont importantes dans la démarche d'aller vers le droit commun. Cet accompagnement avant 16/18 ans est fondamental afin qu'ils puissent être capables de s'insérer correctement en milieu ordinaire.

Ils restent immatures psycho affectivement. Certains jeunes ont de grosses capacités mais manquent de confiance en eux.

Mme Roard indique que dans les Bouches du Rhône un Sessad est ouvert pour les 15/25 ans dans le but d'accompagner les jeunes pendant leur apprentissage. L'âge d'apprentissage est tardif, il faut s'y adapter. Un travail est fait avant, pendant et après leur arrivée. Beaucoup de mises en stage sont réalisées afin de les insérer le mieux possible dans le milieu ordinaire. L'apprentissage est une formule où l'on apprend en faisant alors que l'école, même si elle reste nécessaire, n'est que théorique et les stages sont souvent trop courts. Ils ont des diplômes mais ne savent pas travailler, alors qu'en sortant d'un apprentissage ils sont opérationnels tout de suite.

M. Girard intervient pour préciser qu'effectivement la pratique du terrain est très importante. Mais ce que certains enfants peuvent réaliser à 16 ans, ceux en situation de handicap pourront le faire à 18 ou 19 ans. Ils ont besoin de plus de temps mais c'est possible.

Actuellement 2 jeunes ont trouvé du travail dans une collectivité territoriale.

Mme Roard précise que le CFARFA a signé une convention pour préparer les jeunes sur une période d'apprentissage de 3 ans. Il y a une progression du parcours et un accompagnement pendant les 3 ans. La 1^{ère} année est consacrée à l'accueil au CFA, avec bilan Sessad, et après les jeunes intègrent les lieux d'apprentissage (avec salaire) et un lien de transversalité avec l'éducatif est assuré où on leur apprend leurs droits, leurs devoirs (2 à 3 fois/mois au Sessad). L'apprentissage permet aussi d'être avec d'autres jeunes.

Mme Brovelli rappelle également l'importance du travail de la Mission Locale ou de Porte Accueil qui permet la mixité du public sur les lieux de travail, ce qui n'est pas le cas en ESAT.

M. Pons évoque les dispositifs mis en place pour l'intégration des personnes en situation de handicap mais les problèmes « DYS » par exemple demandent un temps d'accompagnement supérieur aux moyens dont dispose CAP Emploi. Même si un employeur accepte le handicap, il y a un risque de rupture au niveau psychologique et intellectuel du jeune qui ne peut plus suivre le rythme, les contraintes... alors qu'il en est tout à fait capable. Il a besoin d'être accompagné, lui et son employeur.

Mme Roard indique qu'après l'embauche le suivi est arrêté mais que s'il y a un problème les visites se poursuivent chez l'employeur.

Le SAVS peut intervenir auprès de l'employeur et du jeune. L'AGEFIPH a prévu un tutorat mais ce n'est pas suffisant.

M. Pons rappelle que les besoins sont au quotidien. L'accompagnement est essentiel pour prévenir les ruptures, mais Cap Emploi n'a pas les moyens de cet accompagnement. Le temps compte pour ces jeunes, et l'employeur ne voit pas toujours les efforts que produisent les jeunes. Il y a de réelles difficultés d'adaptation ; il faut pouvoir penser temps partiel, période de répit, des médiations....

Le CFA permet la mise en place d'un contrat en alternance avec AVS.

M. Quenehen intervient pour souligner l'obligation d'aller travailler auprès des professionnels, en amont. Il faut pouvoir les convaincre que c'est possible, c'est de la responsabilité de tous. A nous d'ouvrir au droit commun dans une complémentarité.

Les partenaires sont nombreux, il est important de les solliciter : mission locale, chantiers d'insertion ...

En ITEP, il faut aller dès le début dès le plus jeune âge vers le droit commun afin que qu'ils apprennent avec les autres jeunes ; ils sont tous capables d'être dans le milieu ordinaire, notamment sur les temps périscolaires.

Le Sessad a une action d'information et d'information en direction du milieu ordinaire.

M. Martellini souligne que les entreprises sont ouvertes à l'embauche des personnes en situation de handicap mais il a besoin de savoir dans quel secteur d'activité les jeunes sont le plus orientés. Quelles sont leur formation, leur handicap et combien de jeunes sont dans ce cas ?

M. Masson répond qu'au Lycée B. de Rochas, une dizaine de jeunes sont concernée avec CAP menuiserie, travaux publics, maintenance de bâtiment, coiffure...

M. Quenehen indique qu'après le Sessad, certains enfants se dirigent vers des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ensuite, comment les orienter vers le milieu ordinaire et non plus vers les ESAT ?

Mme Roard rappelle que les ESAT sont de plus en plus exigeants car ils ont une obligation de productivité. La formation IMPRO n'est plus suffisante. Les jeunes apprentis du CFARFA entrent en ESAT ; ils sont embauchés après 10 jours de stages.

Mme Brovelli indique qu'il y a actuellement 275 personnes en ESAT avec une moyenne d'âge de 40 ans. C'est un emploi rassurant pour eux et ils ne recherchent plus ailleurs, ce qui ne favorise pas non plus l'inclusion sociale.

Entre le milieu ordinaire et l'ESAT, il y a le milieu protégé. M. Pons rappelle que les Entreprises Adaptées souffrent du contexte et qu'il manque de travail dans ces établissements-là (les aides aux postes du 04 ne sont pas toutes utilisées).

Mme Lombard indique que 30 jeunes sont accompagnés par la Mission Locale avec une orientation ESAT mais la liste d'attente est longue. Ces jeunes subissent eux aussi le contexte économique. Les jeunes en situation de handicap ont toute la difficulté des jeunes « en général ».

La Mission Locale a besoin de mieux connaître l'APAJH04 pour mieux accompagner les jeunes.

Il faudrait mettre en place des réunions où l'on peut échanger sur ce sujet.

Il y a un lien important à avoir dans la préparation et le travail avec les entreprises qui « jouent le jeu » en prenant les jeunes en stage.

M. Paume rappelle la nécessité de l'adaptation des postes de travail.

M. Pons précise que l'adaptation des postes ne veut pas forcément dire « adaptation ergonomique ». On peut compenser la baisse de productivité d'une personne en situation de handicap en modifiant les outils de travail mis à sa disposition.

Il précise que l'AGEFIPH peut financer un dispositif appelé « compensation de l'incidence du handicap de la personne sur son activité ».

La reconnaissance de la lourdeur du handicap (LRH) permet l'octroi d'aides financières au profit de l'employeur ou du travailleur handicapé.

M. Martellini indique que la typologie des emplois est liée aux contraintes. Plus le handicap du jeune est connu et plus la recherche est affinée et correspond aux besoins et attentes. Il est possible de travailler avec les conseillers en insertion des chantiers. Ils peuvent aider à construire le parcours car les structures d'insertion par l'activité économique partent d'opportunités locales d'emplois en milieu ordinaire.

M. Boniface rappelle que les jeunes en situation de handicap, qui viennent en contrat de formation au CFA, ne sont pas traités différemment des autres. Il y a un travail qui est fait avec les professionnels de l'IME et l'équipe les intègre comme les autres enfants.

En revanche, le temps est important. Et lorsque les outils pédagogiques sont là, que le jeune est accompagné, il n'y a pas de raison que ça ne marche pas. L'équipe qui accompagne a un même objectif et est motivée en ce sens. Les cours sont adaptés. Il faut trouver où se situent les blocages. Il est important également de préparer, en amont, la sortie de l'école. En milieu professionnel 1 à 2 visites / trimestre est mis en place ce qui permet d'accompagner et de suivre le projet pédagogique. La préparation se fait avant, pendant et après.

M. Kerschenmeyer indique que les chantiers d'insertion travaillent avec les jeunes provenant des SESSAD et SEGPA et qu'il manque souvent d'information de base pour mieux les connaître et de fait les orienter et les accompagner. Il faut bien connaître la demande et l'adapter. Il y a des possibilités de stages de 1 à 3 semaines, qui permettent de faire le bilan de ce qui est possible.

Les équipes interviennent sur les secteurs de Volonne et Laragne.

L'insertion par le travail c'est aussi un objectif de production avec obligation de s'insérer dans une équipe qui existe déjà. Ce qui implique de changer la vision qu'ont les autres personnes. Un accompagnement est nécessaire dans les 2 sens : il faut du savoir ETRE et du savoir-faire.

La plupart du temps les difficultés au travail viennent de difficultés sur le plan personnel et amènent au décrochage : il faut penser à l'accompagnement social que les entreprises d'insertion par le travail ne peuvent pas faire.

Le plus difficile pour ces jeunes, c'est de passer du milieu spécialisé qui est bienveillant et adapté, au monde du travail où il rencontre un environnement plutôt hostile.

M. Martellini rappelle que l'UDE a des assistantes sociales qui peuvent également intervenir.

M. Elefterakis rappelle que les gens vivent dans la précarité. Il n'y aura de réussite que si on « décroïssonne », notamment en travaillant avec d'autres secteurs comme la psychiatrie.

Les chantiers d'insertion ont une vocation à prendre en charge les personnes en difficulté, et si, à leur ouverture, l'objectif de productivité ne représentait que 30%, aujourd'hui ils sont en déficit et la seule possibilité pour eux est l'autofinancement. Devant cet état de fait, la loi permet désormais de dépasser le seuil des 50%. Les entreprises recrutent donc en conséquence et sont de plus en plus exigeantes envers les personnes en difficultés. Elles doivent être capables de travailler de plus en plus vite. Les ESAT rencontrent la même problématique.

Il faut travailler sur les freins périphériques à l'emploi qui ne permettent pas d'être en aptitude, par exemple la santé, la problématique familiale, le surendettement ... avec un conseiller en insertion.

Il faut donc croiser nos regards, partager nos savoirs et unir nos compétences pour le meilleur accompagnement possible. Pour cela il faut qu'on se rencontre, qu'on soit ouvert aux pratiques des autres, il y a des dispositifs à inventer. Ce qui est sûr, c'est que les jeunes ne peuvent pas arriver avec leurs valises, et c'est tout. Il nous faut aller dans le même sens, ne pas tirer la couverture à soi.

L'APAJH pourrait accueillir les professionnels des chantiers d'insertion sur les ateliers pré professionnels de l'IMPRO.

Mme Brovelli indique que les chantiers d'insertion représentent environ 150 contrats de droit commun de 20h à 35h (CDDI ; CAE) et que les métiers sont variés.

Porte Accueil va construire environ 25 logements pour des personnes en difficultés et en situation de handicap et peut répondre à un besoin de stabilité.

Mme Ferrandi remercie tous les participants de leur présence et rappelle l'intérêt de ces échanges. A la suite des différents groupes de travail, un Copil se tiendra le 21 avril prochain ; il est chargé de reprendre les travaux des différents groupes et de proposer des suites à donner dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des jeunes et de leurs familles.